

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Confinement : un an après

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

TOUT le monde a encore en mémoire cette décision des autorités gabonaises de confiner certaines villes du pays pour limiter la propagation du coronavirus. "Le confinement du Grand Libreville prend effet à partir du dimanche 12 avril à minuit pour une durée de 15 jours, renouvelable si les circonstances nous y obligent", avait annoncé Julien Nkoghe-Bekale alors Premier ministre. Pendant que le pays totalisait déjà 57 cas positifs.

Depuis cette déclaration, chacun a subi de plein fouet les conséquences de la pandémie. Les populations ont dû s'accoutumer aux gestes barrières, au

couvre-feu, à la fermeture de commerces et autres marchés ou encore des lieux de culte. Très souvent à contre-cœur. Au point de pousser le gouvernement à alléger les mesures quinze jours plus tard, à cause du "mécontentement localisé dans certains quartiers, montée en puissance d'une criminalité opportuniste et risque de déstabilisation sociale", avait souligné Nkoghe-Bekale. L'adhésion s'est donc faite peu à peu jusqu'à ce que les contaminations diminuent vers la fin 2020. Avant de repartir à la hausse au début de l'année en cours.

Les entreprises ont été contraintes de ne plus "tourner à pleine capacité ou à cesser les activités avec à la clé une baisse de l'offre et de la productivité du travail", soulignent les Nations unies dans un rapport. Pendant

ce temps, le gouvernement a été obligé de prendre, pendant une période, des mesures sur le plan social. Notamment pour les ménages économiquement faibles (prise en charge des factures d'électricité et d'eau, gratuité des transports terrestres dans les compagnies publiques, soutien au paiement des loyers, aide alimentaire et allocation chômage - 50 à 70% du salaire brut - pour les travailleurs). Comme sur le plan économique avec des allègements d'impôt, un financement d'urgence de 225 milliards de francs pour les besoins de trésorerie des entreprises, un moratoire d'échéancier de dettes envers les banques pour

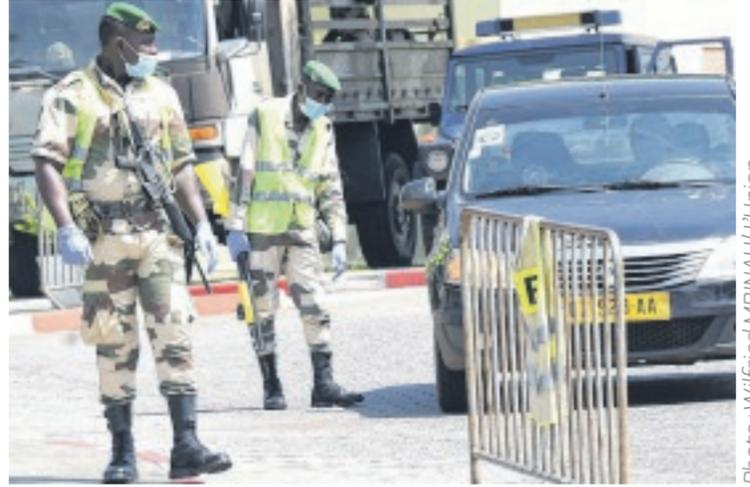


Photo: Wilfried MBINAH/L'Union

Les dispositifs de sécurité ont été renforcés à cause du Covid-19.

les entreprises en cessation d'activité, etc.

Le Covid-19 a été et continue

d'être un choc sur le plan émotionnel, social et économique pour toute la société gabonaise.

Adoption d'un enfant au Gabon : deux ONG brisent la glace

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le cadre de leurs activités sociales, les Organisations non gouvernementales (ONG) "Bénédicte Cantal" et "Espoir de Montalier" ont organisé, samedi passé, à la salle polyvalente du complexe social, un atelier de formation, en présence de la directrice générale des affaires sociales, Olga Nadine Embinga. Thème de la rencontre: "L'adoption de l'enfant au Gabon". Durant les exposés, les différents intervenants ont fait état de la prise en charge de l'enfant en situation défavorable au sein de la société gabonaise. Pour la responsable de "Bénédicte Cantal", Yasmine Marat-Abila, "c'est un thème qui va au-delà de nos frontières. Cet atelier a eu pour but d'édifier tout le monde et de réfléchir ensemble sur les mesures à prendre pour protéger l'enfant. Il faut associer les pouvoirs publics, les ONG et les experts. C'est une problématique qui est sérieuse, et il faut comprendre que l'enfant est l'adulte de demain".



Photo: H.N.M

Les responsables des ONG au terme de l'atelier.

Soucieuse d'adapter les mesures aux réalités gabonaises, la directrice générale des affaires sociales, Olga Nadine Embinga, a rappelé que "cet atelier touche à des questions que nous connaissons bien au niveau de notre département ministériel. Nous avons mis l'accent sur la question de l'adoption, car il y a plusieurs non-dits à ce sujet. Les gens ont des idées préconçues et oublient qu'il y a des normes juridiques qui encadrent cette procédure. L'adoption ne se fait pas de manière vulgaire. Il y a un cadre juridique qui encadre cela".

Pour rappel, le Code de l'enfant en République gabonaise recommande une prise en charge de 0 à 18 ans concernant les enfants délaissés.



COMMUNIQUÉ

Chers clients, nous menons actuellement une campagne d'identification sur les comptes Airtel Money. Ci-dessous les pièces agréées :

a) POUR LES GABONAIS

1. Carte nationale d'identité ;
2. Récépissé de la carte nationale d'identité avec photo ;
3. Passeport ;
4. Permis de conduire ;
5. Carte professionnelle des gendarmes, militaires, policiers en tenue ;
6. Carte d'étudiant en cours de validité.

b) POUR LES NON GABONAIS

1. Carte de séjour ;
2. Récépissé de la carte de séjour avec photo ;
3. Carte d'identité de réfugié ;
4. Passeport diplomatique avec visa de courtoisie ;
5. Carte de consul honoraire ou carte diplomatique (à condition que le client apporte la preuve qu'il est encore en fonction).

Airtel Money invite les abonnés qui recevront un SMS dans ce sens à se rapprocher d'une agence, d'un kiosque, ou d'envoyer l'une des pièces sus-citées par WhatsApp au **074 000 150**.

Airtel Money vous remercie de votre compréhension.

La Direction Airtel Money

RAPIDE. SECURISÉ. SANS FRONTIÈRES.

